

PÉTITIONS

DÉPÔT DES RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que les pétitions que les députés ont présentées le mercredi 15 juin 1983 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LA LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UNE OBJECTION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA SASKATCHEWAN

Mme le Président: Je voudrais faire savoir à la Chambre qu'une objection signée par des députés m'a été remise concernant le rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales de la Saskatchewan. Les députés savent, cependant, que ces objections doivent être soumises dans les trente jours qui suivent le dépôt du rapport de la Commission à la Chambre. Ces objections ont été soumises trois jours en retard et, en temps normal, elles ne seraient pas recevables. Évidemment, avec le consentement unanime de la Chambre, nous pouvons tenir ces objections comme ayant été remises dans le délai prescrit.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, nous ne voulons rien retarder, mais nous aimerions examiner la question et dire ce que nous en pensons demain.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels seront les travaux de la Chambre demain et la semaine prochaine.

A ce stade-ci, je voudrais signaler au leader parlementaire du gouvernement que de ce côté-ci de la Chambre nous attachons beaucoup d'importance aux projets de loi C-147, loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, C-148, loi modifiant la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, C-154, loi modifiant la loi sur les subventions au développement régional et, surtout, le bill C-161, loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Le 30 juin approchant à grands pas, nous, du parti conservateur, croyons qu'il est absolument vital que ces quatre importants projets de loi soient étudiés le plus tôt possible.

M. Pinard: Madame le Président, je trouve malheureux que le député oublie de parler de la proposition relative aux droits des autochtones qui, selon moi, revêt également beaucoup d'importance et doit être étudiée dans les plus brefs délais.

M. Lewis: D'accord.

M. Pinard: En outre, la réorganisation du gouvernement et la loi sur les juges sont toutes des mesures que nous voudrions étudier d'ici le 30 juin. J'ai abordé cette question avec mon

Motions

collègue lors de réunions et j'espère que nous obtiendrons des engagements fermes en ce qui a trait à la longueur du débat, si nécessaire, pour chacune de ces mesures.

Tout d'abord, sauf erreur, des ententes ont été conclues au sujet de deux questions. A moins d'avis contraire, on s'est entendu à l'unanimité, après consultation avec les leaders parlementaires, pour adopter, sans aucun débat, la motion n° 109 inscrite au *Feuilleton* au nom du ministre d'État au Multiculturalisme, visant à créer un comité spécial chargé d'étudier la participation des minorités visibles à la société canadienne. Je désire donc obtenir le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion soit adoptée sur-le-champ sans débat.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il y a consentement unanime et la motion est donc adoptée.

* * *

LA PARTICIPATION DES MINORITÉS VISIBLES À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)) propose:

Qu'un comité spécial, constitué de sept membres à être nommés plus tard qui agiront comme groupe de travail parlementaire sur la participation des minorités visibles à la société canadienne, soit institué pour examiner le sujet décrit dans son titre et plus particulièrement pour

- (1) chercher à découvrir des idées et des modèles positifs et constructifs dans le but explicite d'améliorer les relations au Canada entre les minorités visibles et les autres Canadiens;
- (2) identifier et examiner des exemples et modèles positifs de la promotion de relations harmonieuses entre les minorités visibles du Canada et les autres Canadiens, particulièrement dans les secteurs institutionnels, et pour trouver des façons d'améliorer ces relations;
- (3) réunir les vues qui contribuent de façon positive et constructive à la promotion de la tolérance raciale de la compréhension et de l'harmonie entre les groupes et organismes bénévoles, communautaires et minoritaires intéressés, et les particuliers ainsi qu'entre les associations d'affaires, professionnelles et commerciales, les syndicats, les institutions publiques et privées et les spécialistes pertinents;
- (4) étudier, dans le cadre d'une revue générale, les politiques et programmes du gouvernement fédéral dans le domaine des relations entre les races;
- (5) recommander la création des programmes positifs que le Comité jugera nécessaires pour promouvoir la compréhension, la tolérance et l'harmonie entre les races dans la société canadienne; et pour
- (6) encourager la poursuite du dialogue qui sera amorcé dans un climat ouvert et constructif.

Que le Comité fasse rapport au plus tard six mois après que ses membres auront été nommés;

Que le Comité ait tous les pouvoirs conférés aux comités permanents par l'article 69(8) du Règlement;

Que le Comité ait le pouvoir de retenir les services d'experts, de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau;

Que le Comité soit autorisé à voyager au Canada; et

Que les dispositions des paragraphes (4) et (9) de l'article 69 du Règlement soient suspendues, à moins que le Comité n'y consente autrement.

(La motion est adoptée.)